

**EB21.R6      Comité d'experts de la Fluoruration de l'Eau : Premier rapport**

Le Conseil exécutif

1. PREND ACTE du premier rapport du Comité d'experts de la Fluoruration de l'Eau;
2. REMERCIE les membres du Comité du travail qu'ils ont accompli; et
3. AUTORISE la publication du rapport.<sup>1</sup>